



Glasson Benoît, Gaillard Bertrand

Chalet de l'Arenay

Cosignataires : 23 Réception au SGC : 09.02.21 Transmission au CE : *10.02.21

Dépôt et développement

A la suite de la réponse à la question Benoît Glasson 2020-CE-195 concernant la démolition du chalet de l'Arenay à Sorens ou plutôt à la non-réponse aux trois questions posées, il semblerait qu'aucune solution n'ait été étudiée de manière approfondie.

L'élevage de cerfs est-elle la seule solution ? Une autre affectation pour le chalet est-elle envisageable ? Existe-il des chiffres sur les variantes a, b, et c ou l'Etat se borne-t-il à démolir le chalet ?

Sur le site de la ferme école de l'Abbaye à Sorens, il y a un projet pour une nouvelle ferme destinée au bétail bovin, un autre pour la démolition du chalet de l'Arenay et la construction d'un nouveau bâtiment pour soigner les cerfs. Comme mentionné dans la question, la réfection des enclos pour les cerfs est également bientôt à l'ordre du jour.

Compte tenu du fait que la ferme école ne perçoit pas de paiements directs, il est évident qu'elle ne dégage aucun bénéfice pour l'Etat de Fribourg. Cela n'empêche pas la vue d'ensemble entre les différents éléments afin de ne pas donner l'impression de « bricoler » d'un côté et de l'autre. Cette vision est un point élémentaire dans toute entreprise.

L'état de certains bâtiments tels que le chalet de l'Arenay prouve bien qu'il n'y a pas de véritable planification de rénovation des bâtiments.

L'actuelle construction d'une nouvelle ferme sur le site de Grangeneuve nous incite à nous demander s'il est nécessaire d'avoir deux fermes écoles dans notre canton.

La mise en location du domaine de Sorens pourrait constituer un apport financier pour l'Etat et le terrain serait une réserve pour un échange ultérieur.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. de nous communiquer le coût des variantes a, b, et c ;
2. d'étudier le projet des bâtiments des cerfs en parallèle à la construction de la nouvelle ferme de Sorens avec les coûts en rapport avec des chiffres d'affaires réalisés dans chaque secteur ;
3. de fournir un rapport sur la nécessité de l'exploitation de 2 domaines agricoles par l'Etat. (Est-il indispensable de maintenir le site de Sorens ?) ;
4. d'établir un rapport de l'état de tous les bâtiments agricoles rattachés à Grangeneuve, tels que fermes et chalets d'alpages, et de chiffrer les frais d'entretien à venir afin de disposer d'une planification globale.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).